

La formation 2018-2019

L'organisation du stage

Le stage professionnel complète la formation organisée dans l'établissement de formation. Il favorise la compréhension et l'appropriation du double registre d'intervention : théorique et pratique. Il vise à :

- acquérir des méthodologies et des techniques propres au conseiller
- construire une posture et une éthique professionnelles
- approcher concrètement les publics, les problématiques sociales, les organisations, les acteurs les enjeux partenariaux et les modalités de partenariat.

Au cours de la formation, les étudiants doivent effectuer un stage de 16 semaines auprès d'un CESF ayant deux ans d'expérience, sur un ou deux sites qualifiants (lieux de stage ayant signé la convention de site qualifiant nécessaire pour recevoir un stagiaire).

Dates du stage:

Lundi 15 octobre 2018 au vendredi 23 décembre 2018.

Lundi 14 janvier 2019 au vendredi 24 mars 2019

16 semaines de stage sont à effectuer au cours de la formation.

Le stage est réparti sur 17 semaines car nous avons mis en place tout au long de celui-ci des journées de regroupement au lycée

Dates des journées de regroupement:

Jeudi 22 et vendredi 23 novembre 2018

Lundi 11 et mardi 12 avril, mercredi 13 février 2019

Choix du lieu de stage :

L'entretien avec votre futur tuteur de stage devra s'appuyer sur le projet d'accueil du stagiaire (cf doc mis en ligne «projet d'accueil du stagiaire»). Ce document vous permettra de faire votre choix à partir des compétences pouvant être acquises sur le lieu de stage.

Chaque projet complété, par le stagiaire et le tuteur, devra être présenté avant la signature de la convention de stage pour validation du lieu de stage.

Aussi, les étudiants doivent envoyer le récapitulatif de leur recherche de stage le 20 juillet 2018 et un autre le 17 août 2018 à l'adresse mail en fin de page.

Exemples de structures où les stages sont effectués :

Le conseil départemental (ATTENTION: sélection organisée par le CD), les centres communaux d'action sociale, la caisse d'allocation familiale, les OPHLM, les CHRS et les centres d'accueil de demandeurs d'asile (CADA), le service social de la SNCF, les organismes de tutelle (UDAFF), les associations (Enfance Catalane, Secours Catholique, Amitiés Tziganes....), la mission locale jeune,

Le conseil départemental a une procédure particulière pour les demandes de stage: Toutes demandes au conseil départemental des Pyrénées Orientales doit être envoyé par mail à l'adresse suivante de Mme Roussel pour le 6 juillet 2018.

Toute demande qui ne respecte pas cette procédure ne sera pas prise en compte par le conseil départemental.

Une convention de stage entre le lycée et la structure est obligatoirement signée.

Plusieurs structures ont déjà un partenariat avec le lycée (une convention de site qualifiant a été signée).

Il s'agit des structures suivantes :

FEDERATION SECOURS POPULAIRE
SERVICE SOCIAL sncf
AT 66
SERVICE SOCIAL SNCF
CCAS CABESTANY
ASSOCIATION JOSEPH SAUVY IME AL CASAL
ASSOCIATION "LA MAISON DES POTES"
CHUS CROIX ROUGE FRANCAISE
CCAS Perpignan
CADA Fuilla
APEX
SECOURS CATHOLIQUE
ESAT CHARLES DE MENDITTE
SAVS de l'APF 66
ENFANCE CATALANE
AIVS "se loger en terre catalane" et la FPDLS
SESAME AUTISME ROUSSILLON Foyer "LA ROSE DES VENTS"
SERVICE SOCIAL DU PERSONNEL MAIRIE DE PERPIGNAN
CAF DES PO
ANPAA 66
OPH PERPIGNAN ROUSSILLON
CCAS PERPIGNAN
MISSION LOCALE JEUNES
ASSOCIATION LE TREMLIN
UDAF des PO
HABITAT ET HUMANISME
CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PO